

AFFICHAGE NO : MB 2013-2014-T-1343-988
CLASSE D'EMPLOI : COORDONNATEUR – POSTE TEMPORAIRE
SERVICE OU ECOLE : SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES - IMMOBILISATIONS
1150, rue Galt, Verdun, H4G 2P9
TRAITEMENT : Classe 07 - Minimum : 71 838\$ Maximum : 95 783\$
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Direction adjoint des ressources matérielles
ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible
DÉBUT DE L’AFFICHAGE : 2016-01-06 **FIN DE L’AFFICHAGE** : 2016-01-15 à 12h.

**COORDONNATEUR – POSTE TEMPORAIRE
SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES - IMMOBILISATIONS**

NATURE DE LA FONCTION :

Sous l'autorité du directeur adjoint du Service des ressources matérielles, l'emploi comporte principalement l'ensemble des fonctions requises pour la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement en ce qui concerne la gestion du maintien des bâtiments.

De plus, le coordonnateur du secteur des immobilisations se doit d'élaborer des stratégies et des procédures relatives aux méthodes de travail dans le but d'augmenter le niveau et la qualité des services à rendre à une clientèle toujours croissante.

Il s'assure de l'optimisation des ressources humaines, financières, matérielles, techniques et informationnelles qui lui sont allouées.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

- Actualise, dans son secteur, les orientations et les priorités de la Commission scolaire en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, financières, techniques et informationnelles;
- Identifie et analyse les besoins en ressources humaines, financières, matérielles de son secteur, contribue à l'élaboration de programmes et de plans d'actions renfermant des stratégies d'attraction, de rétention et de renouvellement du personnel, met en place les mécanismes de contrôle. Il prépare les prévisions budgétaires et les soumet pour approbation;
- Identifie et analyse les besoins de son secteur en ce qui concerne les relations de partenariats et d'alliances internes et externes à instaurer et en mesure les impacts.

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

- Supervise et assure le suivi des outils de mesure de la performance des activités supervisées, notamment au chapitre du maintien des bâtiments et du déficit d'entretien (PTI), de la qualité de l'air (SST/amiante) et la mise à jour des plans des bâtiments;
- Supervise et évalue la mise en œuvre des programmes de réfection des édifices (maintien des bâtiments), des programmes de mesures temporaires et supporte les activités des points de services;
- Représente la Commission scolaire auprès des instances pertinentes dans les dossiers dont il assume la supervision;
- Développe et soutient les méthodes pour assurer un partage équitable des interventions à planifier sur les bâtiments;



**Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**C'est bien plus qu'un emploi,
C'EST VOTRE AVENIR!**



La CSMB remercie tous les candidats de leur intérêt. Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. Veuillez prendre note que seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La CSMB souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent même être prises pour les personnes handicapées répondant aux exigences du poste et dont la candidature aurait été retenue.



- Participe à l'élaboration des objectifs, des programmes, des politiques et des budgets du service;
- Développe et soutient un processus uniforme de traitement des requêtes permettant de mesurer des indicateurs de performance et des statistiques;
- Développe et soutient un programme de maintien planifié (PTI et SIMACS) et un programme d'entretien préventif pour les points de service;
- Coordonne et évalue la mise en œuvre des programmes pour le maintien à jour des plans des bâtiments, le programme de stages internes d'élèves de la F.P., au secteur des immobilisations et évalue le personnel relevant de son autorité;
- Prépare, réalise et assure un suivi des appels d'offres et les contrats de construction, en assure la réalisation, surveillance, vérifie et évalue la conformité des travaux dans le respect des normes pédagogiques et des divers codes et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux;
- Accomplit toute autre responsabilité compatible à sa fonction que peut lui confier ses supérieurs.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois (3) ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans une commissions scolaire;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente;
- Membre de l'Ordre des architectes du Québec ou membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, un atout.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Connaissance variée dans plusieurs domaines est nécessaire, technique des différents métiers de la construction, une spécialisation pour une ou plusieurs spécialités est un atout considérable pour l'exécution des différentes tâches;
- Très bonne connaissance des différents codes de bâtiment et l'ensemble des réglementations des différentes spécialités, RBQ, CSST;
- Très bonne connaissance en gestion organisationnelle, administrative et financière est nécessaire.

Faites parvenir une lettre présentation avec votre curriculum vitae en mentionnant le numéro de l'affichage et le titre du poste convoité avant le 15 janvier 2016 à 12h, par voie électronique à

cvdirectionsrh@csmb.qc.ca

Vous devez vous inscrire à la banque de candidatures en ligne afin que nous puissions procéder à l'analyse de votre dossier au www.csmb.qc.ca/candidature



**Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**C'est bien plus qu'un emploi,
C'EST VOTRE AVENIR!**



La CSMB remercie tous les candidats de leur intérêt. Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. Veuillez prendre note que seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La CSMB souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent même être prises pour les personnes handicapées répondant aux exigences du poste et dont la candidature aurait été retenue.

